

trois mois, mais depuis un, deux ou trois ans. Voilà la situation, et elle ne serait tolérée dans aucune autre société moderne, industrielle, libérale, et démocratique. Il n'y a qu'au Canada, avec ce grand réformateur qu'est M. Trudeau, qu'on permet que chaque année des milliers de Canadiens se retrouvent au chômage.

Dans ces circonstances, qu'offre le budget? Offre-t-il réellement l'encouragement que représenterait une importante réduction générale du taux de l'impôt? Non. Offre-t-il des facteurs importants de stimulation afin d'accroître la productivité par d'autres moyens? Non. Il ne fait absolument rien pour remédier au chômage. On me dit que les chiffres que l'on va nous présenter demain montrent que la situation s'aggrave. Les données sur le chômage pour le mois d'août, qui est normalement un bon mois, prouvent que le nombre des chômeurs a augmenté. Les propositions que nous soumet le gouvernement ne font rien pour remédier à cette situation.

De l'avis des membres de mon parti, il devrait y avoir des réductions importantes de l'impôt, et plus particulièrement de la taxe de vente sur les produits manufacturés. C'est là, assurément, un bon moyen à court terme de stimuler l'économie et de fournir des emplois. On aurait dû abolir les privilèges fiscaux dont jouissent les industries d'extraction, qui, à l'heure actuelle, emploient relativement peu de gens et font des bénéfices énormes. Permettez-moi d'ajouter quelque chose à ce sujet, monsieur l'Orateur.

On évalue à environ 300 millions de dollars les recettes perdues pour le fisc du fait des concessions spéciales faites aux industries extractives en matière d'impôts. Les industries manufacturières, qui sont imposées plus lourdement, emploient 1.7 million de Canadiens, alors que les industries extractives, c'est-à-dire le pétrole, le gaz et les mines, que l'on choie et cajole à ce point, n'emploient que 100,000 Canadiens. Permettez-moi de vous citer quelques chiffres relatifs à 1968, l'année la plus récente pour laquelle on dispose de chiffres.

En 1968, les profits réalisés par les industries exploitant les minerais se sont élevés à 497.3 millions. Leur revenu imposable n'était que de 93.2 millions. Seuls 9.3 p. 100 de leurs profits ont été assujettis à l'impôt, le reste étant exempt d'impôts. Au cours de la même année, les profits réalisés par les industries du pétrole et du gaz se sont élevés à 339.8 millions et leurs impôts ne se sont élevés qu'à 25.2 millions, c'est-à-dire que seulement 12 p. 100 de leurs profits ont été assujettis à l'impôt.

Comparons cela avec l'industrie manufacturière. Je vais vous donner trois exemples. L'industrie manufacturière emploie beaucoup de main-d'œuvre et constitue un secteur de l'économie qui crée de nombreux emplois. En 1968, les bénéfices des industries d'impression et d'édition ont été de 128.1 millions de dollars et celles-ci ont payé des impôts sur 41 p. 100 de ce montant. Dans la fabrication des appareils électriques, les bénéfices ont été de 121 millions de dollars dont 37 p. 100 ont été taxés. Les filatures emploient beaucoup de main-d'œuvre et elles ont payé des impôts sur quelque 40 p. 100 de leurs bénéfices.

• (4.40 p.m.)

Comme l'ont signalé des députés de notre parti et plus récemment l'honorable représentant de Duvernay (M. Kierans), ce qu'il faudrait c'est un renversement des politiques fiscales de manière à offrir des stimulants fiscaux non pas aux industries extractives, où les bénéfices sont grands et le nombre des employés peu élevé, mais aux industries qui emploient beaucoup de main-d'œuvre. Les

[M. Broadbent.]

propositions fiscales actuelles ne font rien de la sorte. Les concessions spéciales accordées aux industries pétrolière et minière doivent être prolongées de trois ans. On a prétendu que cela leur permettrait de s'adapter. Elles ont toujours réalisé des profits exorbitants aux dépens des Canadiens, mais elles ont encore besoin de trois ans pour s'adapter. Pourtant, comme l'a signalé le député de Duvernay (M. Kierans), lorsque les concessions actuelles en faveur de l'industrie minière seront supprimées, un nouveau système d'amortissements accélérés sera mis sur pied à l'égard des biens d'équipement et il laissera l'industrie dans à peu près la même situation au point de vue fiscal. Il s'agit d'une réforme factice, d'une mesure rétrograde non seulement quant au rapport de la Commission royale d'enquête Carter, mais même au Livre blanc du gouvernement à ce sujet.

Il y a quelques années, le rapport Carter a indiqué la marche à suivre. Il a montré qu'on pouvait alléger considérablement le fardeau fiscal du contribuable moyen et, en même temps, augmenter les recettes publiques, à condition de supprimer les échappatoires auxquelles recourent les sociétés et de taxer davantage les riches, notamment en imposant les gains en capital. On a vu que c'était possible. Les députés du Nouveau parti démocratique l'ont prôné ces dernières années. On l'a prôné aux élections de 1968 et je suis sûr qu'on le prônera encore lors des prochaines élections fédérales. Tout dernièrement, le soi-disant réformateur qui quitte maintenant le gouvernement fédéral, le député de Duvernay, a indiqué dans le détail ce qu'on pouvait faire. Certes, le ministre des Finances du Manitoba a mis en pratique dans sa province le genre de propositions dont je parle maintenant. Résultat, et si je me trompe, que l'on me reprenne, cette province a maintenant le plus faible taux d'accroissement du chômage au pays. Ce ministre a proposé au gouvernement fédéral d'adopter des mesures fiscales semblables, mais sa proposition a été rejetée.

Je voudrais bien tristement faire observer que dans notre régime économique ceux qui sont au bas de l'échelle, les 20 p. 100 de Canadiens qui ne touchent que 7 p. 100 du revenu, tout ce groupe de gens qui souvent se couchent avec la faim, qui vivent dans des maisons sans eau courante et sans chauffage ou qui ont besoin de nouveaux logements, ne profiteront pas de ces propositions.

Je termine en exprimant d'ailleurs sans aucune jubilation partisane le regret d'un citoyen qui espérait tout de même que, dans ce secteur, le parti qui pendant si longtemps a gouverné notre pays, aurait pris une initiative qui soit dans l'intérêt du Canadien moyen. Or le gouvernement ne l'a pas fait et nous tous à la Chambre devrions le déplorer sincèrement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTION À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, si l'vous plaît. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que la question suivante sera soulevée ce soir au moment de l'ajournement: le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—Les transports aériens—Les démarques de l'Association des pilotes au sujet de la piraterie.